

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:

annonces, la ligne	0 fr 00
Réclames, —	1 30

CONSEIL GÉNÉRAL.

Extrait de la séance du 21 Juillet 1891

Président M. J. Dupont.

Tous les membres sont présents . . .

M. le président annonce qu'il va être procédé à l'examen du rapport de la commission coloniale.

Une demande de M. Clément tandis que l'on examine d'abord le rapport de la commission nommée pour la confection du cahier des charges de la correspondance des îles Saint-Pierre et Miquelon est rejetée, au scrutin public, par 8 voix contre 4.

Nombre de votants : 12, M. Couturier absent lors de ce vote.

Majorité absolue 7.

Ont voté pour la discussion immédiate MM. Clément; Yon; Mazier et Bourget.

Ont voté contre :

MM. Guyon; Cantaloup; Guerguin; Norgeot; Dupont; Lamusse; Le Buf et Salomon.

En conséquence du vote ci-dessus, le rapport de la commission coloniale est examiné et, après diverses observations est adopté dans son assemblée par la majorité du conseil.

Le Président,
J. DUPONT.Le Secrétaire,
E. SALOMON.

AU CONSEIL GÉNÉRAL

La séance du 21 a été mouvementée. Après avoir pris connaissance de diverses lettres adressées au Président, on a nommé deux boursiers au collège, au lieu d'un, l'administration ayant découvert qu'une nouvelle vacance se produirait à la rentrée. Le jeune Boutillier, qui, la veille, était resté

en ballottage, grâce aux votes de la majorité qui en tenait pour le jeune Collet, a pu enfin passer. — Les mérites des pères de ces deux candidats avaient dû être mûrement pesés par la majorité qui avait d'abord reconnu que ceux purement *gratuits* rendus par Boutillier, pendant 20 ans, tant comme conseiller municipal que comme capitaine-organisateur de la compagnie des pompiers, ne pouvaient lutter avec ceux, aussi largement payés qu'ignorés, du commissaire de police Collet.

Cela dit assez de quels sentiments est animée la majorité.

Le public croyait voir aborder la discussion du cahier des charges du service postal. La minorité l'avait demandée la veille et, sur ses instances pressantes, la majorité avait pris l'engagement de lui donner satisfaction.

Mais si, parmi les membres de cette majorité, il n'y en a peut-être pas un qui sache ce qu'était Escobart, il n'en manque pas d'experts, de très-experts même en escobarderies.

« Nous avons effectivement promis de mettre le service postal en tête de la délibération d'aujourd'hui, dit un de ces messieurs, (nous ne savons plus lequel) mais le conseil étant toujours libre de changer son ordre du jour, je demande que le rapport de la commission coloniale soit approuvé avant tout. »

« Je vais consulter l'assemblée, » ajoute le Président.

Ah bien, il ferait beau pour ces messieurs de la droite, s'ils se permettaient de tenir à la parole donnée! Ce qu'ils seraient tancés par le gérant de la maison Beust s'ils en montraient la moindre velléité ...

Aussi le dernier mot du Président n'est pas tombé, que leurs bras se lèvent comme poussés par un moteur de 600 chevaux pour le rejet de la demande effrontée de la minorité.

« Ceux des membres du conseil qui adoptent le rapport de la commission colo-

niale sont priés de lever la main, » dit le président Dupont.

Ce n'est pas plus malin que ça. Si la salle avait été vide au lieu de compter une soixantaine d'auditeurs, ce rapport était adopté, sans même avoir été lu publiquement.

Halte-là, s'il vous plaît, messieurs, s'écrie un gaucher! Lecture et discussion article par article, car il s'est passé trop de jolies choses dans votre commission pour que nous n'en prenions pas un peu connaissance.

La majorité n'ose plus résister et il faut que, deux heures durant, les quatre membres de la fameuse commission, ceux qui se sont nommés eux-mêmes et qui se sont donné tous les pouvoirs auxquels ils ont pu penser, il faut disons-nous, qu'ils s'entendent rabrouer de la belle façon, balbutiant des excuses et des semblants de justification qui n'ont ni queue ni tête.

La commission a ouvert 7000 fr. de crédit pour l'agrandissement du réservoir du Pau de sucre.

Est-il agrandi ? de quel côté ? demandent-ils à gauche.

« On a bouché les fuites du barrage, » répond l'honorable Vice-président, que l'on n'avait plus entendu depuis plusieurs jours. Je vous donne ma parole que l'administration a rudement bien travaillé et que nous avons bien fait de lui donner de l'argent. Ainsi, on a bouché des trous jusqu'au 24 décembre inclus».

Si l'on a fait des travaux de terrassement jusqu'à la Noël, alors que la température se tenait constamment entre 12 & 14 degrés au dessous de zéro, on a travaillé niaiseusement riposte le conseiller Clément.

Nous voilà au fameux pont de Miquelon dont les trois quarts des Miquelonnais contestent l'utilité.

Le Conseil général, ou plutôt ce qu'il restait du conseil au mois de novembre dernier, avait voté 8000 fr. pour cette construction, sans plan, sans devis, sans

renseignement aucun.

(C'est ainsi que travaillerait encore ces messieurs s'ils étaient seuls chargés de nos deniers.) Un devis a été fait depuis et l'on s'est aperçu qu'il faudrait 40,000 fr. Crac, voilà 2000 fr. de plus a répondu la commission. On lui en aurait demandé 20,000 que c'eût été la même chose.

Le budget de ces messieurs avait déjà prévu 12,000 fr. aux cales et quais. Le service des travaux n'en fait qu'une bouchée et, le 24 juin, la commission complaisante, qui n'a rien à refuser dès lors que cela ne sort pas de la poche de ses membres, ne lui jette que 5,500 fr. parce qu'il n'a pas demandé plus.

« Il y avait urgence » balbutie le secrétaire.

« Urgence, lui répond-on de la gauche ? « Vous avez accordé, ces 5500 francs le 24 juin, alors que nous étions convoqués pour le 29 et que vous aviez vous-mêmes fixé la session ordinaire au 6 juillet ? « Soyez donc conséquents et avouez que « vous avez voulu continuer à vous subtituer au Conseil général tout entier, sûrs « que vous êtes de l'approbation de vos quatre collègues ».

4,500 francs ont été votés aux routes de Saint-Pierre seulement, en plus des 9,000 francs prévus au budget.

« 13,500 francs d'entretien sur nos routes, dit M. Bourget, mais avec pareille somme on referait les routes en entier « ou à peu près ».

C'est que M. Bourget ne pense plus au fameux siphon et que les routes, comme l'agrandissement du réservoir et d'autres articles, pourraient bien avoir endossé des dépenses lui incombant !

Le président profite d'une réclamation de M. Clément, qui veut 200 francs pour les réparations les plus urgentes de la chaussée de la route de Gueydon, pour demander qu'une rampe y soit établie dans les endroits dangereux. Il voudrait bien faire des promenades en voiture de ce côté, mais les ravins qui bordent la route l'effraient et il n'ose s'y aventurer.

Arrive enfin le renouvellement du contrat avec la compagnie du "Progrès".

Après divers renseignements donnés par le directeur de l'intérieur, la minorité constate :

Que l'administration Roberdeau s'est bien gardée de prévenir conseil général et public, en temps opportun, de la date d'expiration du contrat avec le "Progrès";

Que l'avis en a été donné à la session de novembre, aux six conseillers généraux encore en fonctions, mais que ceux-ci, ne voulant pas traiter la question en séance publique, l'ont renvoyée à la commission coloniale ;

Que la dite commission a autorisé l'administration à renouveler purement et simplement avec le "Progrès" et sans aucun appel à la concurrence ;

Que des 4 membres composant la commission coloniale, l'un est actionnaire, l'autre à la fois gérant d'actionnaires et président de la société du "Progrès" ;

Que M. Roberdeau, gouverneur intérimaire de l'époque, est l'oncle du directeur, gros actionnaire de la dite société.

Il va sans dire que les quatre membres de la commission coloniale se joignent à leurs quatre collègues de la majorité, pour trouver que rien n'est plus régulier, ni plus convenable que ce qu'ils ont fait là.

Minorité et public sont écœurés et cela se comprend.

La séance allait être levée lorsque la minorité a protesté contre l'envoi par la commission coloniale à M. Roberdeau, d'un télégramme le chargeant d'intervenir auprès du ministre pour la solution de diverses questions intéressant la colonie. La minorité a considéré, avec juste raison, qu'il y avait là une injure toute gratuite à l'adresse de notre gouverneur titulaire, M. Feillet, qui, à ce moment, était présent à Paris et à qui il appartenait seul d'intervenir.

Outre que ça été une injure à M. Feillet, c'en a été une autre à la population dont les 3/4 n'éprouvent que dédain pour M. Roberdeau.

Mais nous ne devons peut-être pas en faire un crime à messieurs les membres de la commission coloniale car il peut se faire qu'ils aient cédé à une injonction de M. Roberdeau : c'était une dernière occasion de complaire à ce pygmée politique !

DRAGUE.

Hier vendredi, entre 10 heures et midi ont eu lieu les essais officiels de la drague communément appelée Marie Salope. En même temps il a été procédé à son acceptation, sauf quelques retouches à faire aux deux soupapes de vidange, qui ne fonctionnent pas assez librement.

Nous avons d'abord été surpris, comme bien d'autres, de la force motrice, qui sera bien insuffisant à la moindre brise pour remorquer une telle masse. Il aurait mieux valu à tous points de vue ne pas avoir ce modeste tourne-broche à l'arrière, car ce sera un véritable danger pour les jours de notre Drague ; en effet son capitaine pourra peut-être à un moment donné compter sur l'aide d'un moteur qui en réalité n'existe que pour la forme. Il y a deux moyens d'obvier à ce grave inconvénient : par une bonne assurance en règle et par un traité passé avec nos deux remorqueurs, l'un pouvant faire défaut au moment le plus opportun. De la sorte on pourra éviter un naufrage et, en cas de naufrage, sauver les débours de la Caisse de réserve. Rien à dire sur le chaland proprement dit, dont la construction comme solidité ne laisse rien à désirer.

Si nos souvenirs sont exacts, la question avait été nettement posée au conseil général pour savoir si l'on voulait creuser ou simplement nettoyer le Barachois. Elle

a été résolue dans le 1^{er} sens et nous craignons fort, pour ne pas dire que nous avons la certitude, que l'instrument que nous avons entre nos mains ne pourra opérer qu'un nettoyage. C'est déjà beaucoup, mais il n'y a que la dynamite qui viendra à bout de l'entrée du Barachois. Aussi sommes nous persuadés que l'on agira sagement en commençant par les travaux les plus faciles : les abords des cales et quais, les platiers composés de roches roulantes.

En faisant sa place à quai la Drague aura conquis les sympathies de ceux qui la trouvent déjà gênante et incombrante pour les navires de commerce qui ont besoin de débarquer ou d'embarquer. Si contrairement à notre opinion, on commence par des travaux difficiles, il serait à craindre que notre cher outillage fut entièrement détérioré avant d'avoir rendu des services à notre port et à nos armateurs. Nous serons là pour voir à l'œuvre les théoriciens qui nous ont dotés d'une drague qui ne doit pas être un simple ornement du Port

BULLETIN COMMERCIAL.

Très peu d'arrivages des Bancs, c'est vrai ; mais presque tous mauvais. Les quelques heureux qui nous arrivent rapportent avoir pêché de l'encornet en quantité suffisante pour faire le métier, mais ils sont rares ces privilégiés. Malgré tout, c'est du grand banc que reviennent toutes les goëlettes. On ne signale pas de rentrées du banquerau ou du banc de St-Pierre. Les prix pratiqués varient entre 19 et 20 francs pour le voyage, et se maintiendront s'il n'y a rien de changé dans les arrivages de la semaine prochaine.

Depuis quelques jours seulement l'encornet a fait son apparition sur la rade, il est grand temps car la pêche locale est déplorable. C'est surtout à l'Île aux Chiens qu'il faut entendre crier misère, il n'y a pas moitié de la pêche de l'an dernier à pareille époque. Tout l'espérance de la campagne 1891, pour la grande comme pour la petite pêche, est dans l'encornet puisque la saison du capelan a été nulle.

Propriétaire Gérant, A Lemoine

ANNONCES.

A VENDRE

Un magnifique PIANO.

PRIX MODÈRE

S'adresser à M. Henri Clinton.

A LOUER

présentement,

Une maison à étage située rue du feu rouge comprenant : 4 appartements au rez-de-chaussée, 4 appartements au premier avec grenier et fontaine dans le jardin.

Saint-Pierre. — Imp. A. LEMOINE.